

## Questions and Answers from Bidders

### Technical Advisory Services related to Clean Energy and Greenhouse Gas Emissions in Aboriginal and Northern Communities – Standing Offer Agreement (SOA)

20-13-6009

20-13-6010

#### Question 5:

If we are wanting to have a sub-contractor for our company as a member of the team we put in this bid – do we need to list it as a joint venture – or can we simply identify them as an associate sub-contractor? We are not planning on using a project summary from this team member. (M3, 3.1)

Bidders may propose resources as a sub-contractor as long as their experience is not used to demonstrate the experience of the Bidder under M1/ R1 (Corporate Profile and Resume) and M3/ R3 (Project Summaries). Where the Bidder wishes to use experience obtained by sub-contractors, partners or other firms, the Bidder must enter into a Joint Venture for the purpose of this Request for Proposal. The experience of proposed resources is assessed in R2. As this criterion addresses the experience of the proposed resources and not the Bidder, the experience of individual resources may extend beyond work completed by the Bidder.

#### Question 5 :

Si nous souhaitons avoir un sous-traitant au sein de l'équipe que nous formons aux fins de l'actuelle soumission, devons-nous l'intégrer à titre de coentreprise ou pouvons-nous tout simplement le présenter comme un sous-traitant associé? Nous ne prévoyons pas utiliser de résumé de projet fourni par ce membre de l'équipe. (M3, 3.1)

Le soumissionnaire peut proposer un sous-traitant comme ressource tant que l'expérience de ce dernier ne sert pas à démontrer l'expérience du soumissionnaire en regard des critères O1 et C1 (profil et état des compétences de l'entreprise) et O3 et C3 (résumés de projet). Si le soumissionnaire désire profiter de l'expérience de sous-traitants, de partenaires ou d'autres entreprises, il doit présenter une soumission en coentreprise aux fins de la présente demande de propositions. L'expérience des ressources proposées est évaluée au C2. Puisque ce critère concerne l'expérience des ressources proposées et non celle du soumissionnaire, l'expérience d'une ressource peut avoir une portée plus vaste que celle du soumissionnaire.